



UNE ŒUVRE
D'ASSISTANCE JUDICIAIRE
au XVIII^e siècle

La Compagnie établie à Lyon pour assister les
pauvres dans leurs procès, et le bureau du prêt
charitable (1679).

L'ASSISTANCE judiciaire établie au milieu de ce siècle, par une loi, avait été réalisée depuis longtemps dans diverses villes par l'initiative privée (1).

A Lyon, dès 1679, est fondée par Monseigneur l'Archevêque la Compagnie pour assister les pauvres dans leurs procès qui engloba peu après une autre organisation, le Bureau du Prêt charitable : elle ne forma qu'une seule œuvre, connue sous le nom de Bureau du Conseil charita-

(1) Voir sur ce point notre discours "*Le rôle social de l'avocat*" in-8°. Lyon, Waltener & C^{ie}, 1899.